



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Précarité étudiante : un fléau qui perdure

Question écrite n° 24721

Texte de la question

M. Alexis Corbière attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, sur la situation de grande précarité dans laquelle sont plongés nombre d'étudiants. Vendredi 8 novembre 2019, un étudiant en licence de sciences politiques s'est immolé devant un bâtiment du Crous à Lyon. Il a expliqué son geste dans un long message, évoquant la précarité qui touche une large part du public étudiant. Ce drame, terrible, commande de réagir et de tout mettre en œuvre pour que l'État garantisse enfin des conditions d'étude dignes aux étudiants de France. En l'espace de dix ans, les dépenses publiques pour l'enseignement supérieur, ramenées au nombre d'étudiants, ont chuté de 10 %. L'absence de moyens est patente alors même que près d'un quart des étudiants vivent sous le seuil de pauvreté. Le coût de la vie étudiante augmente et pousse la moitié d'entre eux à travailler en parallèle de leur cursus, dégradant de fait leurs conditions d'études. Cette situation ne peut perdurer plus longtemps. Elle met en péril les jeunes, leur avenir et par-là même le devenir de la société. Cette précarité se révèle sous de multiples facettes. Elle touche le logement, l'accès aux soins et le pouvoir d'achat d'une manière générale. Les promesses d'améliorations faites par le Gouvernement sont vite rabaissées : celle du président Macron de construire 60 000 logements étudiants se voit par exemple réduite à 30 000 d'ici 2022, sans qu'aucune justification ne soit apportée. Face ce constat sans appel, les syndicats étudiants tels que l'UNEF et la FAGE exigent une réévaluation urgente des bourses ainsi que d'autres mesures d'urgence. Il lui demande donc les dispositions qu'elle entend prendre pour remédier à cette situation de grande précarité et garantir enfin des conditions de vie et d'apprentissage dignes pour tous les étudiants de France.

Données clés

Auteur : [M. Alexis Corbière](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (7^e circonscription) - La France insoumise

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24721

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : [Enseignement supérieur, recherche et innovation](#)

Ministère attributaire : [Enseignement supérieur et recherche](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 novembre 2019](#), page 10229

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)